RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

TOULOUSE INP

Avenant n°2 à la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment l'article L719-1 ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011, notamment son article 5 ;
Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020, notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu la décision cadre de Toulouse INP relative à l'organisation de scrutins électroniques en date du 10 février 2021 et son avenant en date du 25 mars 2022 ;
Après avis du comité social d'administration en date du 12 juin 2023,

DÉCIDE

Article 1 :

Le 1er paragraphe de l'article 1 de la décision cadre relative à l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP du 10 février 2021 susvisée est complété comme suit :

La présente décision cadre permet l'organisation de scrutins électroniques pour les élections générales ou partielles des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration (CA), à la commission de la recherche (CR) et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et aux conseils des écoles et instituts internes à Toulouse INP, ~~ainsi que~~ pour les élections des représentants des personnels au comité social d'administration (CSA), à la commission paritaire d'établissement (CPE) et à la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP ANT) ainsi que pour les élections des représentants des personnels et des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Article 2 :

À l'article 4.1 de la décision cadre précitée, sont ajoutées les références aux dispositions législatives et réglementaires ci-après :

- Code de l'éducation, notamment les articles L232-1 et D232-1 à D232-13 ;

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent avenant.

Toulouse, le 12 juin 2023

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation le Directeur Général des Services

Frédéric BOUSQUET

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE TOULOUSE
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation